



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 octobre 2022
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 2642 (2022) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatre-vingt et unième à être soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de sa résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de sa résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de sa résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de sa résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de sa résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de sa résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de sa résolution 2533 (2020), du paragraphe 5 de sa résolution 2585 (2021) et du paragraphe 5 de sa résolution 2642 (2022). Dans les cinq dernières résolutions citées, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ses résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations présentées ci-après reposent sur des données auxquelles les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des renseignements provenant du Gouvernement syrien et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois d'août et de septembre 2022.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. La violence a subsisté dans la zone de désescalade d'Edleb dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, sous forme de frappes aériennes, de duels d'artillerie et d'affrontements. Les hostilités se sont poursuivies dans la partie nord du pays.
2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a confirmé qu'à la suite des hostilités, au moins 92 civils (dont



2 femmes et 35 enfants) avaient été tués et au moins 80 civils (dont 5 femmes et 38 enfants) blessés.

3. Une épidémie de choléra a été confirmée dans 13 des 14 provinces. L'ONU et ses partenaires ont lancé un plan d'appui à l'intervention et à la prévention.

4. En pleine épidémie de choléra, un accès fiable à de l'eau potable en quantité suffisante dans tout le nord de la République arabe syrienne a continué d'être éprouvant. Du 11 août à la fin de la période considérée, la station d'eau d'Alouk n'a pas pu opérer de manière à approvisionner en eau la ville de Hassaké.

5. Les civils sur l'ensemble du territoire ont continué de pâtir de la crise économique, tandis que les ruptures d'approvisionnement en électricité entravaient le fonctionnement de services essentiels. Les Syriens ne peuvent désormais plus se permettre qu'un sixième de la nourriture qu'ils pouvaient acheter en 2019.

6. Les faibles niveaux de financement du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie sont préoccupants, tandis que les partenaires humanitaires se préparent aux conditions hivernales. Six millions de personnes en République arabe syrienne ont des besoins urgents, à l'approche de l'hiver, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2021.

7. Une opération de sécurité menée dans le camp du Hol du 25 août au 17 septembre a provisoirement pesé sur les services humanitaires. Des problèmes de protection ont été signalés tout au long de l'opération.

8. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'acheminer une assistance humanitaire dans toute la République arabe syrienne, notamment une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM) destinée à 5,9 millions de personnes en août et à 4,7 millions de personnes en septembre, répartie dans les 14 provinces. Les partenaires concernés par le relèvement rapide et les moyens de subsistance ont apporté une aide directe à 243 134 bénéficiaires et une aide indirecte à 635 567 bénéficiaires en août et en septembre.

9. Le 4 août, le sixième convoi traversant les lignes de front, constitué de 14 camions, a acheminé une aide alimentaire à plus de 43 000 personnes se trouvant dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Le 17 septembre, le septième convoi traversant les lignes de front, composé de 16 camions, a acheminé une aide alimentaire et non alimentaire. Durant la période considérée, 12 cargaisons à bord de 297 camions ont été acheminées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la Türkiye au cours d'opérations transfrontières, toutes par le point de passage de Bab el-Haoua.

Point de la situation humanitaire

3. Les civils ont continué de pâtir des hostilités dans certaines régions de la République arabe syriennes, dont le nord-ouest, le nord-est et le sud. Des civils ont été tués ou blessés à la suite de raids aériens, de frappes terrestres, d'attaques perpétrées au moyen de divers types d'engins explosifs improvisés ou de tirs d'armes. Des biens de caractère civil ont également été endommagés au cours des hostilités, ce qui a dégradé encore plus l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance. Le nord de la province d'Alep ainsi que les provinces de Raqqa et de

Hassaké ont à nouveau connu des tensions soutenues du fait de raids aériens, d'affrontements limités, de pilonnages et d'attaques à la roquette de part et d'autre des lignes de front. Plusieurs frappes ont été signalées, visant des zones civiles à Afrin, Izaz, Bab, où 13 civils ont été tués, et dans d'autres secteurs dans la partie nord de la province d'Alep. Les partenaires humanitaires ont continué de redouter l'éventualité d'une intervention militaire dans le nord de la République arabe syrienne pour régler des problèmes de sécurité.

4. Les frappes aériennes, les duels d'artillerie et les affrontements se sont poursuivis entre des groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales et progouvernementales de part et d'autre des lignes de confrontation dans la partie nord-ouest de la République arabe syrienne. Bon nombre de frappes ont été signalées contre des cibles civiles. Le 27 septembre, au cours de raids aériens qui ont touché cinq camps de déplacés à Bab el-Haoua dans la partie nord d'Edleb, un enfant, une femme et sept hommes ont été blessés. Lors d'un autre raid aérien, des obus sont tombés à 500 mètres d'une école secondaire et de deux centres de santé, endommageant les infrastructures de l'un des centres. À la suite d'un fait de sécurité près d'un de ses point de distribution dans la ville d'Alep le 10 août, le PAM a dû suspendre ses opérations pendant deux jours. Plus de 2,8 millions de personnes dans le nord-ouest, dont beaucoup de femmes et d'enfants, sont toujours déplacées. Les attaques constantes subies par la population civile dans le nord-ouest l'ont exposée à des violations graves du droit international humanitaire et entravé notamment l'accès des femmes et des adolescentes aux services vitaux de santé sexuelle et reproductive et aux services chargés de la question des violences de genre. La contamination par les explosifs reste répandue.

5. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques, notamment contre des civils, à Deïr el-Zor, Hassaké, dans la partie est de la province de Homs et à Hama.

6. Le sud-ouest a continué de connaître des atteintes à la sécurité dans les provinces de Deraa, Qouneïtra et Soueïda, notamment des attaques aux engins explosifs improvisés, des assassinats ciblés, des enlèvements, des échanges de feux et des affrontements limités. Dans la province de Deraa, le PAM a dû cesser par deux fois ses opérations au mois d'août du fait de la recrudescence des hostilités. L'insécurité a empêché des agriculteurs de Deraa d'accéder à leurs terres, ce qui a perturbé les activités agricoles pendant la saison des récoltes et risquera d'engendrer des difficultés économiques et de réduire la disponibilité des denrées alimentaires sur les marchés locaux. À la suite d'affrontements récents dans la province de Deraa, quelque 2 500 personnes ont été déplacées des quartiers sud de Tafas vers des secteurs plus sûrs, ainsi que vers la localité de Daël, à proximité. Le PAM a repris le 4 août ses opérations dans la province de Soueïda, après les avoir suspendues à la fin du mois de juillet, du fait de l'insécurité. Il achemine chaque mois une assistance alimentaire à 65 000 personnes vivant dans cette province.

7. Le 10 septembre, le Ministre syrien de la santé a déclaré une épidémie de choléra. Au 2 octobre, 10 039 cas suspects avaient été signalés dans 13 des 14 provinces. La majorité l'ont été dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor et de Hassaké. La source de l'infection serait la consommation d'eau insalubre de l'Euphrate et l'utilisation d'eau contaminée pour irriguer les récoltes, ce qui entraînerait une contamination des aliments. L'ONU et ses partenaires ont agi immédiatement afin d'endiguer l'épidémie et lancé un plan d'intervention face à la diarrhée aqueuse aigüe et au choléra en République arabe syrienne, en vue de la mise en place des mesures requises pour endiguer et atténuer l'épidémie dans l'ensemble de la République arabe syrienne.

8. L'épidémie de choléra a été compliquée par de graves pénuries d'eau dans l'ensemble du pays. Des millions de personnes n'ont pas d'accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante, en raison d'une série de facteurs, tels que la baisse du niveau de l'Euphrate, l'irrégularité et la faiblesse des précipitations, la diminution de la capacité opérationnelle des stations de pompage, les coupures d'électricité et d'autres perturbations du réseau d'adduction, du fait de l'étendue de la destruction des infrastructures d'eau. Depuis le mois de mai, les niveaux d'eau de l'Euphrate ont considérablement baissé, ce qui a entraîné une diminution de la production à la centrale hydroélectrique et entravé l'alimentation en eau et l'irrigation dans une grande partie du nord-est. La non-disponibilité d'eau potable s'est répercutée sur la population, en particulier sur les femmes et les filles, plus exposées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles par ceux qui contrôlaient les ressources.

9. La ville de Hassaké n'a pas pu être approvisionnée en eau depuis le 11 août, en raison du faible taux de pompage, attribué à l'alimentation électrique à basse tension de la station d'Alouk, du fait d'empiètements sur la ligne de courant de traction. Le 10 septembre, l'alimentation en électricité d'Alouk a pu être rétablie depuis Darbassiyé, après une suspension de 10 jours. L'entretien de la station a continué d'être problématique, bien que des équipes de maintien aient réussi à franchir les lignes de contrôle à maintes occasions pour procéder aux réparations. Les opérations de distribution d'eau par camion se poursuivent. Du fait des coupures et du fonctionnement à faible capacité, plus de 960 000 personnes ont eu du mal à accéder à l'eau, notamment celles vivant dans des camps comme celui de Hol.

10. Des perturbations de l'approvisionnement en eau potable et à des fins d'irrigation agricole ont encore été signalées dans la ville de Bab et ses environs, touchant quelque 185 000 personnes. Bab figurait parmi les principaux sous-districts à avoir fait état de maladies transmises par l'eau dans l'ensemble de la République arabe syrienne depuis mars 2017. En août, une évaluation préliminaire a été entreprise, par l'Établissement public d'eau d'Alep, de la station d'eau d'Aïn el-Beïda, et le Ministre des ressources en eau a demandé à l'ONU de procéder à une évaluation technique plus approfondie.

11. L'insécurité alimentaire a atteint des niveaux records, 12 millions de personnes faisant face à une insécurité alimentaire aiguë. Parmi elles, 2,5 millions sont en situation d'insécurité alimentaire grave, dont 1,8 million vivant dans des camps de déplacés, tandis que 1,9 million d'autres risquent de basculer dans l'insécurité alimentaire. Les Syriens ne peuvent désormais plus se permettre qu'un sixième de la nourriture qu'ils pouvaient acheter en 2019. Cela engendre des mécanismes d'adaptation négatifs, qui ont des retombées sur les femmes et les enfants en particulier, et entraîne une augmentation de la malnutrition.

12. Selon le PAM, le prix moyen national du panier alimentaire de référence, faisant l'objet d'un suivi, avait augmenté en août 2022 en République arabe syrienne de 2 % par rapport à juillet 2022, à la suite d'importantes hausses des prix du riz et du sucre. Le prix du panier alimentaire de référence avait haussé de 36 % par rapport à février 2022 et de 85 % par rapport à la même période en 2021. Les partenaires humanitaires ont également signalé une augmentation de 5 % du panier de dépenses minimum en moyenne sur le plan national, au mois d'août. La crise économique a eu un effet disproportionné sur l'accès des femmes et des enfants à des services de base, notamment de santé reproductive et de protection.

13. L'ONU s'est dite préoccupée des conséquences des faibles niveaux de financement du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Au 30 septembre, seuls 26,7 % du montant total du financement requis avaient été obtenus. Le PAM compte apporter une aide, comme prévu, à 5,8 millions de personnes jusqu'en février 2023, après quoi il lui faudra obtenir de nouvelles contributions des donateurs. Les personnes

bénéficiant d'une aide du PAM en République arabe syrienne, excepté celles se trouvant dans des camps, ont déjà reçu des rations alimentaires réduites de moitié, faute de financement. Toute nouvelle difficulté sur ce plan contraindra le PAM à réduire le nombre de bénéficiaires auxquels il apporte une aide alimentaire générale.

14. L'approvisionnement en carburant a continué de diminuer dans le pays ; les pénuries ont entraîné une hausse des prix et compromis la fourniture de services sociaux et sanitaires vitaux. Le Gouvernement syrien a augmenté en août 2022 de près de 130 % le prix de l'essence subventionnée dont l'indice d'octane est de 90 %. C'était la deuxième hausse du prix du carburant et de l'essence en République arabe syrienne en 2022, une première hausse s'étant déjà produite en mai.

15. La hausse des prix du carburant est particulièrement inquiétante, tandis que l'ONU et ses partenaires se préparent à l'hiver qui s'annonce. Les familles déplacées sont particulièrement sans défense face à la dégradation des conditions climatiques, tout comme les populations vivant en altitude, dans des zones enneigées l'hiver. Six millions de personnes en République arabe syrienne avaient un besoin urgent d'assistance à l'approche de l'hiver, soit une augmentation de plus de 30 %, comparé à 2021.

16. La réduction de l'approvisionnement en électricité a entravé l'accès aux services de base essentiels, dont l'eau. Un rationnement sévère a été signalé dans bon nombre de zones, des centaines de milliers de personnes ne recevant qu'une heure de courant par jour. Dans l'ensemble, l'alimentation moyenne en électricité des services publics a été inférieure à huit heures par jour, dans la moitié des communes du pays, selon les évaluations multisectorielles des besoins, effectuées par l'ONU en 2021. Le courant a généralement été disponible de trois à huit heures par jour en moyenne dans les ménages, dans 57 % des communes interrogées dans toute la République arabe syrienne, selon les évaluations de 2022. Les pénuries de courant ont continué également de compromettre la disponibilité de services humanitaires essentiels, dont la génération d'eau, la production alimentaire et les services de santé.

17. Quelque 54 000 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, sont restées dans le camp de Hol (province d'Hassaké), où les conditions de sécurité continuent de se dégrader, 28 meurtres ayant été signalés en 2022, dont 5 en août et en septembre. Du 25 août au 17 septembre, les Forces démocratiques syriennes y ont mené une opération de sécurité, entravant provisoirement l'accès et les services humanitaires. Seuls la distribution de pain et d'eau, les services de santé d'urgence et la gestion des déchets solides y étaient autorisés. Les partenaires ont signalé des carences en matière de protection, tout au long de l'opération de sécurité, notamment la détention d'enfants. Aucune information n'a filtré sur le sort qui leur avait été réservé et leurs mères n'ont pas pu entrer en contact avec eux. Des biens et des locaux humanitaires ont été utilisés durant l'opération et les structures d'une organisation non gouvernementale (ONG) auraient été endommagées par les Forces démocratiques syriennes durant l'opération de sécurité le 2 septembre. De plus, le 17 septembre, les FDS ont publié un communiqué sur l'opération, qui comportait une allégation au sujet de l'implication d'une ONG dans des activités illicites à l'intérieur du camp, allégation que l'ONG a réfutée dans une déclaration. Le 8 septembre, une attaque contre les Forces démocratiques syriennes a été signalée dans la phase 5 du camp, pendant l'opération de sécurité, et entraîné la mort de deux membres de ces Forces.

18. L'ONU n'a toujours pas obtenu d'accès humanitaire aux 10 500 habitants de Roukban, qui ont continué de vivre dans des conditions épouvantables en n'ayant qu'un accès limité à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à d'autres services de base, sur fond de restrictions imposées à l'entrée des marchandises. L'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont élaboré conjointement un plan opérationnel en vue d'une mission d'assistance humanitaire à travers les lignes de front vers Roukban,

visant à fournir notamment des vaccinations, une évaluation des besoins et une aide à des départs volontaires.

19. Depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020, 199 932 cas confirmés en tout avaient été signalés dans tout le pays au 24 septembre. Les taux de transmission de la COVID-19 dans certaines régions sont restés élevés et le sont probablement bien plus que les chiffres officiels ne le laissent penser. La COVID-19 a également entravé l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment la santé maternelle. Des vaccins ont été administrés dans l'ensemble du pays, tant dans des installations sanitaires fixes qu'au moyen d'équipes médicales mobiles en milieu rural. Au 24 septembre, 14,8 % de la population totale avaient reçu au moins une dose de vaccin et seuls 10,2 % étaient pleinement vaccinés.

Point de la situation générale

20. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a poursuivi ses contacts bilatéraux à Genève, à Moscou et à New York avec le Gouvernement syrien, l'opposition syrienne et les autres principales parties prenantes, pour tenter de régler les questions empêchant la tenue à Genève d'une neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il a rappelé à ses interlocuteurs que le problème principal auquel se heurtait la Commission n'était pas uniquement la question du lieu, mais l'absence de progrès sur le fond. Il a également poursuivi ses consultations pour faire avancer un processus élargi de renforcement progressif de la confiance, qui permettrait d'enclencher des progrès sur bon nombre d'autres aspects de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et d'instaurer un environnement plus sûr, plus paisible et plus neutre.

21. L'Envoyé spécial a continué d'insister sur la priorité de régler la question des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Dans une déclaration datée du 31 août 2022, il a cité la publication du rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues en République arabe syrienne¹, présenté en application de la résolution [76/228](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait prié le Secrétaire général d'étudier les moyens de renforcer les efforts déployés afin de faire la lumière sur le sort des personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent et exprimé l'espoir que les États Membres apprécient le mérite de l'étude et s'emploient à faire avancer le dossier, compte tenu du droit des familles de savoir.

22. Les membres du Comité consultatif des femmes syriennes de l'Envoyé spécial se sont réunis du 29 août au 2 septembre 2022 et se sont entretenus avec l'Envoyée spéciale adjointe. Ils ont continué de faire part de leur perspective relative à la situation sur le terrain concernant les Syriens, hommes, femmes et enfants, et au renforcement du rôle incontournable que jouent les femmes pour ce qui est de préserver la résilience de la société. L'équipe de l'Envoyé spécial a également poursuivi ses concertations régulières avec les représentants de la société civile syrienne, par l'entremise du Bureau d'aide à la société civile, qui a établi deux nouveaux groupes de travail thématiques, ce qui permettra à un éventail d'experts syriens de faire des contributions de fond au processus politique.

Protection

23. Dans toute la République arabe syrienne, les civils ont continué de souffrir des conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Du 1^{er} août au 27 septembre 2022, le HCDH a consigné des actes dans tout le pays au cours desquels

¹ [A/76/890](#).

au moins 92 civils (dont 2 femmes et 35 enfants) ont été tués et au moins 80 civils (dont 5 femmes et 38 enfants) blessés du fait des hostilités, notamment lors de raids aériens, de frappes terrestres, d'attaques à l'engin explosif improvisé, de l'explosion de restes de guerre ainsi que d'affrontements armés et d'assassinats ciblés, commis par les diverses parties au conflit. Bon nombre de ces attaques semblaient être dirigées contre des civils ou ont été menées près de lieux à caractère civil, comme des zones résidentielles et des marchés locaux, faisant vivement craindre des violations possibles des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution au regard du droit international humanitaire.

24. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat a étayé au moins 17 explosions de restes explosifs de guerre qui ont entraîné le décès de 27 civils, dont des enfants, qui représentaient 66 % des victimes. Elles se sont produites principalement dans les provinces d'Alep, de Deraa, de Hama et d'Idlib. La République arabe syrienne continue de faire partie des pays qui signalent le nombre le plus élevé de victimes directes d'engins explosifs dans le monde. Un Syrien sur deux risque la mort ou des atteintes à son intégrité physique du fait de ces engins, qui entravent également l'acheminement d'une aide humanitaire cruciale. Le Service de la lutte antimines estime qu'une commune sur trois, dans le pays, est contaminée par des engins non explosés.

25. Le Haut-Commissariat a continué d'étayer des cas de personnes décédées en détention, prétendument de causes naturelles. Les familles apprenaient ces décès fortuitement ou lorsque les autorités les contactaient directement. Bien souvent, les personnes concernées semblaient avoir été victimes de disparition forcée et il n'était révélé qu'elles avaient été détenues par le Gouvernement qu'à l'annonce du décès. Le corps était rarement restitué à la famille, laquelle n'avait pas non plus la possibilité de contester la cause du décès indiqué dans l'avis ou de s'enquérir du lieu où se trouvait le corps.

26. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions arbitraires, notamment de militants actifs dans les médias et de journalistes, dans les zones qu'elles contrôlaient. Dans la plupart des cas étayés par le Haut-Commissariat, les détenus n'étaient pas informés des motifs de leur détention ni de leur droit à une procédure régulière. Leur famille se voyait refuser toute information quant au lieu où ils se trouvaient, ce qui faisait craindre, dans certains cas, que la détention en question constitue en fait une disparition forcée. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat a étayé ce qui semblait être l'arrestation arbitraire de 19 civils, dont 2 femmes.

27. Les parties au conflit ont continué de commettre systématiquement des violations des droits humains des civils et des atteintes à ces droits, à savoir des meurtres, la privation arbitraire de liberté, des actes de torture, des mauvais traitements et des enlèvements. Elles sont également responsables de décès survenus en détention et ont continué de violer les droits des civils à la liberté de circulation, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association.

28. Les parties au conflit ont continué systématiquement d'intimider et de harceler des civils, notamment des membres du corps enseignant, au seul motif qu'ils critiquaient le parti contrôlant le secteur où ils habitaient ou se plaignaient des mauvaises conditions économiques. Ils ont subi dans certains cas une privation arbitraire de liberté et une mise à pied. Ce type de comportement suscite aussi accessoirement des craintes chez les enfants, leurs familles et le personnel éducatif concernant le retour à l'école et entraîne une réduction du nombre de classes et d'écoles en état de fonctionner. Les femmes et les filles ont continué d'être exposées à des formes multiples de violence de genre, y compris le mariage d'enfants. Durant la période considérée, aucune attaque n'a été signalée contre des écoles.

29. Dans le nord-est, des problèmes d'accès ont été signalés concernant la fermeture d'établissements scolaires. Le 18 septembre, dans des secteurs se trouvant sous leur contrôle dans la ville de Qamichli, les autorités locales ont fermé deux écoles privées et cinq écoles publiques qui appliquaient le programme scolaire du Gouvernement syrien. En tout, 2 300 écoliers, toutes classes confondues, ont été touchés par cette décision.

30. Le système de surveillance des attaques visant les services de santé n'a confirmé aucune attaque apparente contre les services de santé, durant la période considérée.

Action humanitaire

31. Durant la période considérée, l'assistance humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires s'est poursuivie dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). En août, le PAM a distribué une aide alimentaire à quelque 5,89 millions de personnes et, en septembre, à 5,15 millions de personnes, réparties dans les 14 provinces. En août, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni un accès à des services sociaux de qualité à 853 044 personnes. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté une assistance humanitaire et des services de protection à quelque 841 400 personnes et appuyé 126 centres opérationnels (de quartier ou annexes) et 120 unités mobiles. Les équipes d'éducation au danger des engins explosifs formées par le Service de la lutte antimines ont dispensé des séances de sensibilisation à près de 40 000 civils, tandis que l'UNICEF a aidé 265 060 personnes.

32. En août, l'UNICEF a aidé 197 850 personnes par une amélioration de la distribution d'eau et fourni des articles non alimentaires à 20 893 personnes. Il a également aidé 80 387 enfants par la voie de services éducatifs et de fournitures scolaires, dans des cadres d'éducation formelle (27 921) ou non formelle (52 466), a donné à 12 522 enfants accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial, fourni une protection à 1 372 enfants et assuré le suivi de cas de violence de genre. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni à 552 368 personnes des services de santé sexuelle et reproductive et des services chargés de la question des violences de genre et a distribué chaque mois des bons électroniques à 110 000 femmes enceintes et allaitantes.

33. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué 284 906 traitements et accompagné 121 473 actes médicaux. Elle a également organisé l'acheminement de 60 tonnes de trousse de soins contre le choléra et de fournitures médicales. L'UNICEF a distribué plus de 683 tonnes d'hypochlorite de sodium comme mesure de prévention du choléra, destinées aux stations d'eau dans 10 provinces, et augmenté le dosage gratuit de chlore résiduel, dont ont bénéficié 13,5 millions de personnes dans le pays. Les capacités de traitement du choléra ont été renforcées dans au moins trois hôpitaux.

34. L'ONU a continué d'épauler l'action de lutte contre la COVID-19 dans l'ensemble du pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic, en procédant à l'acquisition de fournitures et de matériel médical essentiels, en accompagnant la préparation clinique, en assurant la prestation de services de santé indispensables, en favorisant les mesures de protection dans les écoles et l'acceptation du vaccin par la population et en épaulant les campagnes de vaccination.

Tableau 1
**Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU
 et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe
 syrienne : août et septembre 2022**

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance ^a	853 000
Fonds des Nations Unies pour la population	307 200
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	420 700
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	182 600
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	26 400
Organisation internationale pour les migrations	83 900
Organisation mondiale de la Santé	583 300
Programme alimentaire mondial	5 519 800
Programme des Nations Unies pour le développement	125 600
Service de la lutte antimines	39 500

^a Uniquement les chiffres d'août. Les chiffres de septembre ne seront disponibles qu'après la fin de la période considérée.

35. À l'intérieur de la République arabe syrienne, au moyen de livraisons régulières, le PAM a apporté une aide alimentaire à 4,56 millions de personnes en août et à 3,36 millions de personnes en septembre. En août et en septembre, les partenaires d'exécution du Service de la lutte antimines pour les activités de déminage ont poursuivi leurs travaux à Daraya (Rif-Damas), nettoyant plus de 350 000 mètres carrés de terres et détruisant 93 engins explosifs. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé 52 978 personnes : 19 350 ont reçu des sacs de semences maraîchères et une aide aux réseaux d'irrigation au goutte à goutte, 9 000 ont reçu des aliments du bétail et 23 838 ont tiré profit d'un programme d'insémination artificielle concernant le bétail. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni une aide alimentaire et en espèces à 43 488 et à 365 270 réfugiés de Palestine, respectivement, pendant la période considérée. De plus, quelque 279 557 réfugiés de Palestine ont reçu chacun 17 000 livres syriennes, comme valeur équivalente pour la ration de farine de blé, en raison des pénuries.

36. Dans le cadre de l'aide humanitaire transfrontières qui a été acheminée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a distribué une aide alimentaire à quelque 1,33 million de personnes en août et à 1,35 million de personnes en septembre². Le FNUAP a fourni à 3 603 femmes enceintes et allaitantes des services de soins prénataux et postnataux et à 3 834 personnes des services de soins de santé spécialisés.

Fourniture et suivi de l'assistance à travers la frontière

37. Comme dans le cas des programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les cargaisons transfrontières ont été acheminées

² Les chiffres d'août sont à confirmer, ils se fondent sur les distributions réelles et ceux de septembre sur les envois. Le cycle de distribution de septembre sera prolongé jusqu'à octobre pour englober tous les bénéficiaires.

conformément aux principes humanitaires et en fonction de l'évaluation indépendante des besoins. Toutes les opérations des Nations Unies sont menées en fonction de besoins définis au cours d'une évaluation multisectorielle annuelle ainsi que d'évaluations effectuées régulièrement dans le cadre d'opérations de suivi. C'est sur la base de ces évaluations que l'ONU prépare, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontières correspondants.

38. L'aide distribuée au moyen du mécanisme des Nations Unies pour l'acheminement de l'aide à travers la frontière fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, à quatre niveaux distincts : a) à la frontière par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ; b) dans les entrepôts situés dans le pays ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. En août et en septembre, le Mécanisme a inspecté 12 convois composés de 297 camions et confirmé qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires. Environ 88 % des chargements consistaient en vivres, 9,5 % en articles non alimentaires, dont une aide à l'hébergement, et le reste en produits de santé, dont des vaccins.

Mécanismes de distribution transfrontière

39. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée par la voie de divers mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les produits alimentaires et non alimentaires sont fournis directement (aide en nature) ou, dans certains cas, au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de cette aide en nature, alimentaire ou non alimentaire, sont choisis en fonction de l'évaluation des besoins menée par les organisations humanitaires, sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les distributions à un moment et en un lieu précis, souvent sur une base mensuelle, sur une place de marché ou un autre lieu central, ou par des distributions porte-à-porte. Les personnes concernées doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution, contrôlée par les partenaires d'exécution.

40. Les partenaires humanitaires utilisent les structures sanitaires existantes pour dispenser des soins de santé vitaux aux habitants du nord-ouest du pays. Une assistance est apportée au moyen d'un large éventail de services, notamment la fourniture d'articles de santé essentiels aux installations médicales existantes, l'approvisionnement des écoles en combustible, la prestation de services de protection aux personnes ayant échappé à des violences fondées sur le genre et l'appui à des activités de subsistance. Les médicaments sur ordonnance sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I
**Nombre de bénéficiaires recevant une aide humanitaire de l'ONU
 et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires
 transfrontières, par type d'aide, août et septembre 2022 (moyenne mensuelle)**

(En milliers)

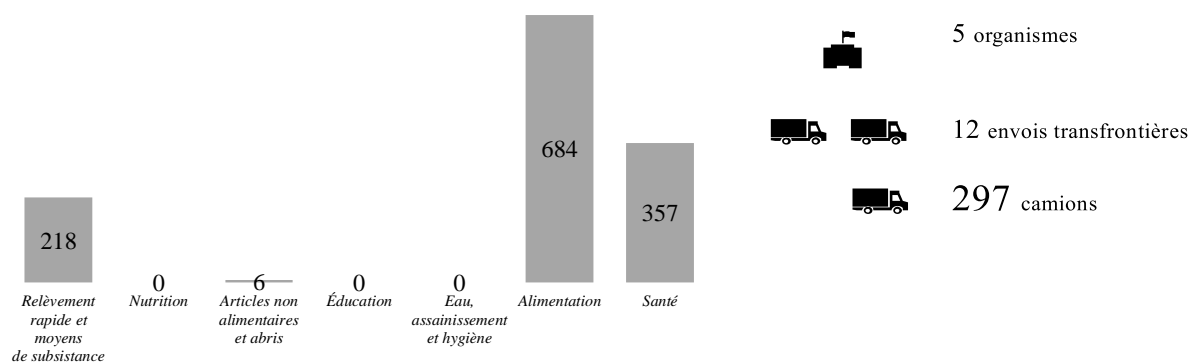


Tableau 2
**Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire de l'ONU
 et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières,
 par secteur et par district, août et septembre 2022 (moyenne mensuelle)**

Province	District	Relèvement rapide et moyens de subsistance	Éducation	Produit alimentaires	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	2 236	–	30 534	–	–	–	–
Alep	Bab	56 999	–	76 007	–	–	–	–
Alep	Izaz	24 886	–	50 000	–	–	–	–
Alep	Jarablos	6 185	–	20 000	–	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	210	–	–	–	–	–	–
Edleb	Harem	325 166	–	507 425	344 642	5 670	–	–
Edleb	Edleb	5 315	–	–	12 500	82	–	–
Edleb	Jisr el-Choughour	14 934	–	–	–	–	–	–

41. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

42. Les activités de relèvement rapide et de création de moyens de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire. À la fin du mois d'août, au moins 350 projets, qui visaient d'appuyer partiellement ou pleinement les efforts de relèvement rapide, avaient reçu 483,4 millions de dollars et étaient exécutés dans les 14 provinces du pays. Au moins 151 de ces projets ont contribué à la fourniture d'électricité pour étayer les services de base ou l'alimentation des ménages en courant. Du 1^{er} janvier au 31 juillet, les partenaires

humanitaires ont estimé que plus de 1,8 million de Syriens avaient reçu une aide directe et 7,7 millions d'autres une aide indirecte par la voie de projets visant à accroître la résilience en 2022. En août et en septembre, les partenaires concernés par le relèvement rapide et les moyens de subsistance ont apporté à eux seuls une aide directe à 243 134 personnes et une aide indirecte à 635 567 personnes.

43. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines : a) la réparation et la rénovation d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

44. Le HCR et ses partenaires ont achevé la réparation du réseau de récupération des eaux de pluie de la province de Tartous, dont ont bénéficié 60 000 personnes. L'OMS a entrepris la remise sur pied de trois hôpitaux à Deraa, Deïr el-Zor et Alep. À la fin du mois de septembre, le PAM avait achevé la réfection de la boulangerie de Bosra el-Cham dans la province de Deraa, qui peut à présent fournir du pain à 21 053 personnes par jour. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a enlevé 29 054 tonnes de déchets solides dans les provinces de Hassaké, Raqqa, Deraa, Hama et Homs, aidant à prévenir la progression de la COVID-19 et d'autres maladies. Le HCR et ses partenaires ont déblayé 10 000 mètres cubes de débris dans la province de Rif-Damas. L'UNICEF a réparé six infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les provinces de Deïr el-Zor, Raqqa et Deraa, dont ont bénéficié 69 850 personnes. Le secteur Eau, assainissement et hygiène pour tous a aidé 370 000 personnes à bénéficier d'un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement à la suite de la réparation, de la modernisation et de la réfection des systèmes d'adduction d'eau, des réseaux de canalisation d'égouts et des stations d'épuration des eaux usées.

45. Pour favoriser les énergies renouvelables, 55 systèmes solaires ont été distribués et installés à Deïr el-Zor. Par une action visant à appuyer la résilience et à aider les personnes à reconstituer leurs moyens de subsistance, 2 549 personnes ont été accompagnées par les partenaires concernés par le relèvement rapide afin de redresser, de développer ou de lancer des initiatives d'entrepreneuriat commercial ; 30 932 autres personnes ont tiré profit de formations professionnelles ou qualifiantes et quelque 1 650 personnes ont participé à des activités de renforcement des capacités dans les provinces d'Alep, Hassaké, Soueïda, Damas, Deraa, Hama, Lattaquié et Qouneïtra.

46. Dans le cadre d'une initiative visant à aider les personnes à tirer un revenu pour satisfaire leurs besoins, 505 emplois à long terme ont été créés dans six provinces et 994 emplois à court terme dans 12 provinces. Les partenaires concernés par le relèvement rapide ont fourni à 226 microentreprises et petites et moyennes entreprises des subventions d'aide dans les provinces d'Alep, Soueïda, Deïr el-Zor, Lattaquié, Qouneïtra et Tartous. L'UNICEF a aidé 3 591 ménages vulnérables, par l'octroi d'une aide en espèces. Le PAM a épaulé 6 314 personnes dans les provinces d'Alep et de Raqqa chaque mois pendant la période considérée, au moyen de conseils techniques sur une meilleure culture et irrigation. En août, l'OMS a formé 2 000 travailleurs sanitaires.

47. Une soixantaine de marchés locaux et d'entrepôts ont été rénovés dans la province de Deïr el-Zor. La réfection des infrastructures publiques dans neuf provinces a aidé 702 personnes à avoir un emploi temporaire. Quelque 1 360 personnes ont acquis des compétences non techniques et 38 547 membres et représentants de la communauté ont participé à des initiatives favorisant la cohésion sociale.

48. Dans le nord-ouest et le nord-est de la République arabe syrienne, les partenaires concernés par le relèvement rapide et les moyens de subsistance ont enlevé 78 tonnes de déchets solides et 53 mètres cubes de gravats. De plus, six communes et municipalités ont reçu une aide pour établir ou renforcer les systèmes de gestion durables des déchets. La rénovation de 368 classes dans les provinces de Hassaké et d'Edleb a permis aux élèves de reprendre le chemin de l'école pour poursuivre leurs études et de bénéficier de conditions d'apprentissage plus sûres.

49. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'UNICEF rétablit les infrastructures d'adduction d'eau dont plus de 205 000 personnes pourront bénéficier et rénove le réseau d'égout existant, utilisé par plus de 150 000 personnes. L'amélioration de 11 systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous dans les écoles et les centres de soins de santé a assuré un appui essentiel durant l'épidémie de choléra. D'après le groupe Eau, Assainissement et Hygiène pour tous, plus de 700 000 personnes ont eu besoin d'un accès à de l'eau potable et au moins 600 000 personnes à des services d'assainissement.

50. Afin d'ouvrir l'accès aux moyens de subsistance, 3 311 personnes ont bénéficié de formations professionnelles ou qualifiantes dans les provinces d'Alep, Hassaké, Raqqa et Edleb. Quelque 570 associations d'épargne et de prêts dans les villages ont reçu une aide dans la province d'Alep. Quelque 387 microentreprises et petites et moyennes entreprises ont reçu des subventions d'aide dans les provinces d'Alep, Hassaké et Raqqa. Les partenaires ont également aidé 1 824 entrepreneurs à redresser, développer ou lancer une initiative d'entrepreneuriat social ou commercial à Alep, Hassaké, Raqqa et Edleb. Plus de 250 emplois à long terme ont été créés dans la province d'Edleb et 1 402 emplois à court terme ont été créés dans les provinces d'Alep, Deïr el-Zor et Edleb.

Accès humanitaire

51. Pour apporter une assistance humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes ayant besoin d'une aide sur l'ensemble du territoire syrien. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'évaluer les besoins, d'acheminer l'aide, d'en assurer le suivi et d'en mesurer les effets de manière indépendante, notamment en se concertant régulièrement et directement avec les personnes touchées. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. En tout 2 100 fonctionnaires des Nations Unies sont en poste dans le pays, dont plus de 600 déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas, à savoir dans les provinces d'Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 867 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Par la voie de cette présence décentralisée, le personnel des Nations Unies dispose d'un plus grand accès aux personnes touchées, dont il est encore plus proche. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et organisée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

52. Dans le camp de Hol, les partenaires humanitaires ont continué de se heurter à des problèmes qui ont restreint leur accès aux groupes vulnérables. Dans la période du 25 août au 17 septembre, les autorités locales ont lancé une campagne de sécurité dans le camp, ce qui a présenté de nouvelles limitations à l'appui des partenaires.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

53. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines communes et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est demeuré difficile, notamment à Sokhné dans le district de Palmyre (province de Homs) et à Fiq, dans le district de Fiq (province de Qouneïtra). L'insécurité demeure problématique pour les agents humanitaires.

54. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour mener des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Du 16 juillet au 15 septembre 2022, 3 809 missions ont été effectuées au titre d'une approbation des programmes ou d'une autorisation générale, soit une augmentation de 51 % par rapport à la période du 16 mai 2022 au 15 juillet 2022, pendant laquelle 1 864 missions de ce type avaient été menées (voir tableau 3)³.

Tableau 3

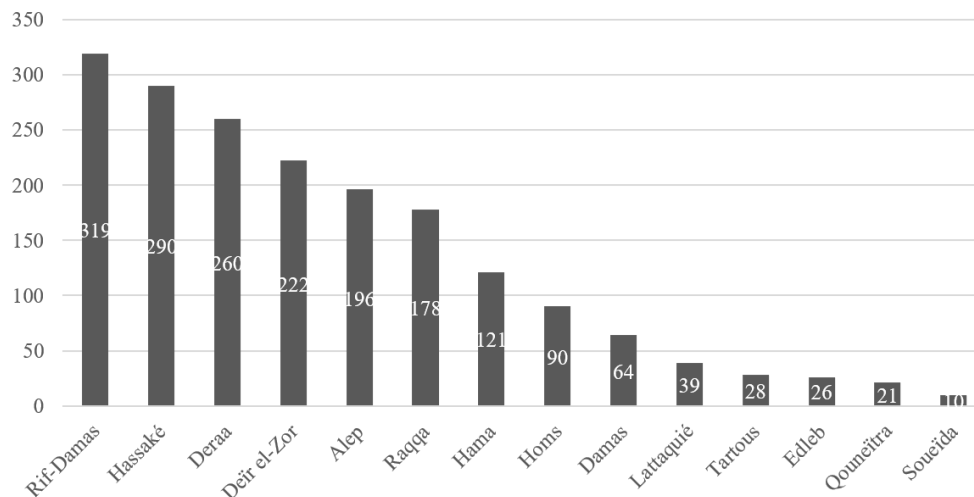
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale^a depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type, du 16 juillet au 15 septembre 2022

<i>Type de mission</i>	<i>Autorisation générale</i>	<i>Programme approuvé</i>	<i>Total</i>
Missions d'évaluation	171	2	173
Missions d'escorte des convois d'aide	279	9	288
Missions de surveillance	3 162	0	3 162
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	186	0	186
Total	3 798	11	3 809

^a Les missions menées au titre d'un programme approuvé ou d'une autorisation générale ne requièrent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

³ Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et allège les formalités bureaucratiques.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province, du 16 juillet au 15 septembre 2022



55. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, l'ONU a présenté 332 nouvelles demandes, dont 288 (87 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère des affaires étrangères et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, du 16 juillet au 15 septembre 2022

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	74	65	88 %
Missions d'escorte des convois d'aide	41	34	83 %
Missions de surveillance	131 ^a	109	83 %
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	51	45	88 %
Missions d'évaluation des engins explosifs	35 ^b	35	100 %
Total	332	288	87 %

^a Deux missions de surveillance ont été demandées le 7 novembre 2021.

^b Toutes les missions d'évaluation des engins explosifs ont été demandées le 7 novembre 2021.

Notes : les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés. Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux autorisations obtenues durant la période considérée dans le présent rapport (du 16 juillet au 15 septembre 2022). Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours, afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

56. Depuis l'adoption en juillet 2021 de la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies ont réussi à effectuer sept livraisons à travers les lignes de front à Sarmada, dans le nord-ouest. La mission la plus récente, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre 2022, était la deuxième depuis l'adoption de la résolution [2642 \(2022\)](#) du Conseil. Le 28 septembre, le PAM a achevé le cycle de distribution d'articles alimentaires et nutritionnels exigeant le franchissement de lignes de front, dont ont bénéficié 37 260 personnes.

57. L'ONU a parachevé un plan révisé visant à accroître progressivement l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front d'ici à 2022. L'Organisation des Nations Unies continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier l'assistance acheminée à travers les lignes de front aux personnes qui en ont besoin, afin de compléter les interventions transfrontières. Des garanties de sécurité doivent être fournies en temps utile par les parties au conflit pour permettre le passage en toute sécurité des convois et de leur personnel à travers les lignes de front afin de pouvoir intensifier l'action menée, tandis que des fonds supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour veiller à ce que des fournitures soient distribuées à toutes les personnes ayant besoin d'une aide.

58. Malgré les progrès accomplis, plusieurs obstacles doivent encore être levés pour pouvoir effectuer régulièrement et durablement des opérations à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, comme le prévoit le plan de l'ONU relatif aux convois interinstitutions traversant les lignes de front. Il est fondamental d'obtenir les garanties de sécurité nécessaires afin d'étendre ces opérations en permettant à de multiples convois de traverser les lignes de front et en augmentant le nombre de camions participant à chaque convoi. Il est indispensable d'obtenir des parties qu'elles s'attachent à ne s'ingérer à aucun stade dans les activités d'acheminement des secours humanitaires à travers les lignes de front. La responsabilité à l'égard des populations touchées est également un aspect important dont il faut tenir compte, notamment en veillant à ce que ces populations acceptent les livraisons et en s'employant à limiter autant que possible d'éventuelles réactions négatives de communes voisines ou d'autres groupes après l'acheminement de l'aide.

Accès au nord-est et à d'autres régions syriennes à travers les lignes de front

59. En août 2022, les organismes de l'ONU ont réussi à envoyer 121 camions transportant 1 639 tonnes d'aide humanitaire dans diverses régions du nord-est de la République arabe syrienne : Deïr el-Zor, Hassaké et Qamichli. En septembre, 232 camions transportant 7 180 tonnes d'aide humanitaire sont parvenus dans ces secteurs.

60. Malgré quelques difficultés d'accès sur le plan des opérations, la fourniture de l'aide est demeurée constante. Durant la période considérée, l'OMS a épaulé l'acheminement, à travers les lignes de front, de 20 tonnes de médicaments essentiels et d'autres fournitures sanitaires à l'hôpital national de Qamichli. Les entrepôts de l'Organisation ont réceptionné près de 12 tonnes de fournitures médicales dans le nord-est de la République arabe syrienne, en août et en septembre 2022, de quoi administrer 133 000 traitements. L'UNICEF a acheminé des fournitures d'un montant de 1 067 064 dollars.

61. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, le Haut-Commissariat a remplacé 243 tentes dans les camps et achevé la distribution de quelque 37 000 ventilateurs solaires rechargeables dans tous les camps. Des travaux de construction sont en cours, notamment sur le plan de l'amélioration des logements dans le camp de Hol, dont plus de 6 000 familles pourront bénéficier, une fois qu'ils seront achevés.

62. La plupart des communes dans les districts de Manbej et d'Aïn el-Arab sont restées difficiles d'accès pour les organismes des Nations Unies opérant depuis Damas, faute d'accord entre les parties contrôlant ces secteurs. L'accès à la zone de Ras el-Aïn-Tell Abiad n'a pas été possible à ce jour. L'OMS et l'UNICEF avaient prévu d'organiser une mission de Qamichli à Ras el-Aïn le 31 août. Elle a cependant été annulée, pour cause de restrictions à la sécurité. L'ONU a continué d'envisager des options en vue de l'organisation d'une mission interinstitutions. Toutes les parties au conflit doivent fournir un appui opportun pour permettre à la mission de franchir les lignes de front.

63. Le convoi humanitaire le plus récent des Nations Unies à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a eu lieu en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des itinéraires non officiels, a été sporadique. Depuis la décision prise en mars 2020 par le Gouvernement jordanien de fermer la frontière comme mesure préventive pour endiguer la propagation de la COVID-19, les habitants de Roukban ayant besoin de soins médicaux n'ont pas pu accéder au dispensaire de l'ONU situé du côté jordanien. Les cas graves ont continué d'être transférés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Les habitants du camp continuent de vivre dans des conditions déplorables, n'ayant qu'un accès limité à des moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base. L'ONU s'est à nouveau mobilisée en faveur d'un accès total afin de fournir une aide humanitaire régulière, cherchant à obtenir les garanties de sécurité nécessaires pour le personnel humanitaire. De mars 2019 au 27 septembre 2022, 20 566 personnes en tout ont quitté le camp. La décision des familles de quitter Roukban est volontaire et l'ONU fournit une assistance aux personnes dans les lieux où elles choisissent de retourner. Elle continue de demander la mise en place des conditions d'accès et de sécurité nécessaires afin que les départs du camp de Roukban se fassent de plein gré, en toute connaissance de cause et dans le respect des principes établis.

Accès à la République arabe syrienne à travers la frontière

64. Depuis l'adoption des résolutions [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#) et [2642 \(2022\)](#), l'ensemble de l'aide humanitaire de l'ONU dans le nord-ouest du pays a continué d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua.

65. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#) et [2642 \(2022\)](#). Il a surveillé l'inspection de 12 chargements dont il a confirmé qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, répartis entre 297 camions passés en République arabe syrienne depuis la Türkiye en août et en septembre, tous par Bab el-Haoua. Ces convois ont porté à 57 950 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (47 978 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire de chacun de ces convois a été corroboré. L'ONU a donné au Gouvernement syrien un préavis de 48 heures à chaque fois qu'un convoi franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

Visas et enregistrements

66. Les organismes des Nations Unies ont poursuivi leur coopération avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visa présentées par des organismes des Nations Unies du 1^{er} août au 31 septembre 2022

Type de demande	Demandes présentées	Demandes approuvées	Demandes rejetées	Nombre de demandes en instance
Demandes de visa présentées pendant la période considérée	130	82	3	45
Demandes de renouvellement de visa présentées pendant la période considérée	134 ^a	88	1	43

^a L'ONU a retiré ou annulé deux demandes de renouvellement de visa pendant la période considérée.

67. En tout, 47 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

68. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre de fréquents affrontements armés, à savoir des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie ou de mortier indirects et d'autres types d'attaques menées par les diverses parties au conflit. De plus, le personnel humanitaire est intervenu dans des secteurs qui étaient fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, qui ont continué de constituer une des principales menaces sur le terrain.

69. Les organisations humanitaires ont signalé que des agents humanitaires avaient été tués depuis le début du conflit, parmi lesquels 22 fonctionnaires d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies, dont 20 membres du personnel de l'UNRWA, 2 membres du personnel d'Oxfam International recrutés sur le plan national, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien.

70. Au total, neuf membres du personnel du système des Nations Unies, tous membres de l'UNRWA (cinq fonctionnaires et quatre non-fonctionnaires), étaient encore en détention ou portés disparus au 30 septembre 2022.

Observations

71. Après 12 ans de conflit, la République arabe syrienne constitue une des situations humanitaires d'urgence les plus complexes qui soient. Plus de la moitié de la population a besoin d'une assistance vitale. Avec chaque mois qui passe, les Syriens ont de plus en plus de mal à se nourrir. Les moyens de subsistance sont rares et l'accès aux services de base demeure insuffisant. L'hiver aura de graves conséquences humanitaires pour la vie des Syriens.

72. Je suis préoccupé par le faible niveau de financement du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. J'en appelle à une plus grande solidarité et je demande une

augmentation du financement de l'action humanitaire, notamment des programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance.

73. Je suis alarmé par les coûts humains constants qu'entraîne le conflit. Les frappes aériennes et les pilonnages continuent de faire des morts et des blessés parmi les civils et de perturber les moyens de subsistance et les services essentiels. La fréquence des attaques dont pâtissent les civils dénote bien le manque de respect général manifesté par les parties à l'égard du droit international humanitaire, notamment des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. L'emploi d'armes explosives dans des zones densément peuplées fait courir un risque élevé aux civils qui peuvent en subir les effets indiscriminés. Je demande de nouveau à toutes les parties de s'employer constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil tout au long de leurs opérations militaires, conformément au droit international humanitaire. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils ont l'obligation de prendre des mesures actives pour veiller au respect du droit international humanitaire, tel qu'il s'applique à la protection des civils.

74. Les femmes et les filles sont touchées par la crise de manière disproportionnée, notamment par la violence fondée sur le genre, les mariages précoces, les mariages forcés et l'accès restreint aux moyens de subsistance. Je demande au Gouvernement syrien d'évaluer l'effet du conflit et de la violence sur les femmes et les filles, afin d'éclairer l'élaboration de mesures législatives et politiques visant à éliminer la discrimination contre les femmes dans tous les domaines de la vie, afin de parvenir à une égalité des genres effective.

75. Le maintien de la privation arbitraire de liberté de nombreuses personnes dans le camp de Hol, notamment d'enfants, fondé sur des liens non confirmés ou ténus avec Daech, demeure également une préoccupation majeure en matière de droits humains. Je demande aux autorités locales de rendre des comptes concernant le sort qui a été réservé aux enfants qui ont été détenus à la suite de l'opération de sécurité à l'intérieur du camp et les exhorte à les relâcher.

76. Je suis particulièrement préoccupé par l'épidémie de choléra qui s'est déclarée dans l'ensemble du pays. L'ONU et les partenaires aident les autorités compétentes à endiguer et à atténuer l'épidémie, qui vient nous rappeler, avec force, combien notre soutien constant est fondamental pour le peuple syrien, dont le système de santé a été dévasté après 11 ans de conflit. Elle indique également la gravité des pénuries d'eau dans l'ensemble du pays résultant du faible niveau d'eau de l'Euphrate, de la sécheresse, des coupures d'électricité et de l'étendue de la destruction des infrastructures d'eau. Je demande à toutes les parties concernées de faciliter l'accès fiable à de l'eau salubre.

77. En mars 2020, j'ai demandé la levée des sanctions qui étaient à même d'entraver la fourniture d'articles essentiels et d'un appui médical à la lutte contre la COVID-19 ou de nourriture à la République arabe syrienne. J'encourage les parties concernées à poursuivre leur dialogue technique et à trouver des moyens de régler les difficultés à cet égard et d'aider les acteurs humanitaires à avoir un accès adéquat et fiable à des services financiers.

78. L'ONU continue d'appuyer les initiatives d'aide humanitaire et de relèvement rapide par toutes les modalités, notamment les missions exigeant le franchissement de lignes de front dans tout le pays, conformément à la résolution 2642 (2022). Je me félicite du premier dialogue interactif informel qui s'est déroulé le 26 septembre durant lequel des États Membres ont pu débattre de leur rôle essentiel pour veiller à la pleine application de la résolution 2642 (2022). J'espère sincèrement que le Conseil de sécurité parviendra à un consensus pour proroger le mécanisme transfrontières en

janvier 2023. L'aide transfrontières est un élément indispensable de l'action des Nations Unies et de leurs partenaires visant à accéder à toutes les personnes ayant besoin d'une aide. Rien ne peut se substituer pour l'heure à la portée et à l'ampleur des opérations transfrontières massives des Nations Unies.

79. Je rappelle à nouveau, à cet égard, l'importance de procéder unilatéralement à la libération des personnes arbitrairement privées de liberté, qui sont particulièrement vulnérables pendant la pandémie de COVID-19 et s'exposent à présent à de nouveaux risques du fait de l'épidémie de choléra. Elles sont détenues en majorité par le Gouvernement syrien. Je demande au Gouvernement et aux groupes armés non étatiques de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et l'endroit où elles se trouvent et de permettre aux organisations humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toute personne en détention, soupçonnée d'une infraction, doit être promptement informée des charges qui pèsent contre elle, avoir la garantie d'un procès équitable et rapide et être immédiatement relâchée si elle fait l'objet d'une détention arbitraire. Des enquêtes promptes, efficaces, minutieuses et transparentes doivent être menées pour établir la cause et les circonstances des décès survenus en détention. Les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice. De plus, en cas de décès provoqué par un acte illicite, les familles et les personnes à charge doivent être informées et recevoir des réparations complètes et proportionnées dans un délai raisonnable. Les parties au conflit doivent respecter les obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Une justice crédible, une réconciliation véritable et une paix durable ne se concrétiseront que si les droits humains sont respectés. Mon envoyé spécial continuera d'accorder la priorité à la question des personnes détenues, enlevées et portées disparues. L'étude récente sur la question pourrait aider à tracer la voie pour aborder la question de manière humanitaire et globale, c'est-à-dire centrée sur les victimes, les personnes rescapées et les familles.

80. L'impunité persistante des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits demeure préoccupante. Les auteurs de ces actes doivent en répondre. Je demande à toutes les parties au conflit et en particulier au Gouvernement syrien ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en fournissant les informations et la documentation nécessaires. L'obligation de rendre des comptes, en cas de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits, est une condition essentielle à l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation.

81. Pour ce qui est du dernier décret présidentiel du 30 avril 2022, portant amnistie générale des crimes terroristes à l'exclusion de ceux ayant entraîné la mort, je réaffirme que les amnisties doivent être conformes aux exigences du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le nombre de détenus qui auraient été libérés dans le cadre de cette amnistie demeure très faible. Je continue d'exhorter la République arabe syrienne à appliquer le décret d'amnistie sur la base d'une démarche axée sur les victimes, accompagnée d'une réforme des lois relatives à la lutte contre le terrorisme et de l'adoption de mesures visant à garantir l'obligation de rendre compte des crimes internationaux qui ont été commis et à appliquer le décret dans le respect du droit international, notamment du principe de non-discrimination.

82. Je continue d'exhorter fermement le Gouvernement syrien à coopérer avec les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil, notamment par la mise en place d'une présence sur le terrain qui a pour mandat de protéger et de promouvoir les droits humains, et je continue d'encourager les autorités syriennes à autoriser des membres du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à se rendre en République arabe syrienne.

83. Mon envoyé spécial poursuit ses efforts tout en s'employant à convoquer à Genève, dans les meilleurs délais, la neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, tout en s'attaquant aux problèmes de fonds auxquels la Commission a fait face et tout en faisant avancer un processus élargi de renforcement progressif de la confiance, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. J'exhorte toutes les parties à participer à des négociations véritables en vue de la paix. Je continue d'insister sur l'importance d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, demandant à toutes les parties de s'abstenir de tout acte militaire dans toute partie du pays. La République arabe syrienne n'a besoin d'aucune nouvelle opération militaire. Je suis vivement préoccupé par les dégâts irréversibles occasionnés par plus de 11 ans de conflit. Il est essentiel que toutes les parties accordent la priorité aux besoins des civils.

Annexe I

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'août à septembre 2022¹

Province d'Edleb

- Le 16 août, deux civils ont été tués à la suite de l'explosion d'une mine terrestre dans un champ agricole près du village de Fteïré dans le sud de la province.
- Le 24 août, l'explosion d'une mine terrestre a fait trois morts parmi des civils se trouvant au champ, dans le village de San dans la partie est de la province.
- Le 25 août, un civil est décédé de ses blessures à la suite de l'explosion, la veille, d'un reste explosif de guerre, près de la ville de Maarret Misrin dans le nord de la province.
- Le 5 septembre, trois filles et un garçon d'une même famille ont été tués à la suite de l'explosion d'une mine terrestre dans un immeuble résidentiel de la localité de Binnich dans le nord de la province.
- Le 6 septembre, une civile a été blessée à la suite de frappes terrestres dans la ville de Chinan dans le sud de la province.
- Le 8 septembre, 7 civils (dont 2 garçons) ont été tués et 10 autres civils (dont 4 garçons) blessés au cours de frappes aériennes contre un immeuble résidentiel et un atelier de taille de pierre, aux abords du village de Hafserjé dans l'ouest de la province.
- Le 8 septembre, une civile a été blessée à la suite d'une frappe aérienne dans le village de Deïr Sounbol dans le sud de la province.

Province d'Alep

- Le 16 août, un civil a été arrêté et détenu au cours d'une descente à son domicile dans le village de Maarské près d'Afrin dans le nord-ouest de la province. Sa famille n'a obtenu aucune information sur le sort qui lui avait été réservé.
- Le 17 août, un garçon a été tué à la suite de l'explosion d'un reste explosif de guerre dans le village de Bzika près d'Afrin dans le nord-ouest de la province.
- Le 18 août, un civil a été tué à la suite d'une frappe terrestre dans la localité de Marea dans le nord de la province.
- Le 19 août, 13 civils (dont 6 enfants) ont été tués et au moins 30 civils (dont 1 femme et 9 enfants) blessés à la suite de frappes terrestres dans la ville de Bab dans l'est de la province. Les obus ont également touché le marché local et endommagé au moins cinq négoce et au moins trois habitations.
- Le 24 août, dans le village de Ramdana près de la ville d'Afrin (nord-ouest de la province), un civil a été arrêté au cours d'une descente à son domicile et placé

¹ La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que les faits signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode utilisée par le Haut-Commissariat, ne saurait être considérée comme exhaustive.

en détention pour des raisons indéterminées. Sa famille n'a obtenu aucune information sur le sort qui lui avait été réservé.

- Le 24 août, quatre civils (dont une femme) ont été tués et au moins cinq civils (dont deux garçons) blessés au cours de frappes terrestres dans la ville de Tell Rifaat dans le nord de la province, qui ont également touché un marché local et endommagé trois négoce.
- Le 26 août, deux civils ont été arrêtés et détenus, au cours d'une descente à leur domicile dans le village de Chiyah près du district de Maabatli à Afrin (nord-ouest de la province). Leurs familles n'ont obtenu aucune information sur le sort qui leur avait été réservé.
- Le 26 août, un civil a été arrêté et emmené de son domicile dans le village de Cheikhtaka à Afrin. Sa famille n'a obtenu aucune information sur le sort qui lui avait été réservé.
- Le 1^{er} septembre, dans la localité d'Atareb dans l'ouest de la province d'Alep, un civil a été arrêté à son domicile et emmené vers un lieu inconnu. Ses proches n'ont obtenu aucune information sur le sort qui lui avait été réservé.
- Le 3 septembre, la famille d'un homme qui avait été placé en détention depuis le 14 août 2022 a été informée de son décès par un appel téléphonique. Les raisons de sa détention et le sort qui lui avait été réservé n'avaient pas été divulgués jusqu'au moment de la confirmation de son décès le 3 septembre 2022.
- Le 9 septembre, deux civils (un garçon et un homme) ont été tués dans l'explosion d'un engin improvisé relié à une motocyclette, près de la ville de Jarablos dans l'est de la province.

Province de Hama

- Le 15 août, un garçon a été tué dans l'explosion d'un reste explosif de guerre dans le village de Qastoun dans l'ouest de la province.

Province de Deïr el-Zor

- Le 23 août, un civil a été arrêté à un poste de contrôle dans la partie sud de la province pour des raisons indéterminées. Sa famille n'a obtenu aucune information sur le sort qui lui avait été réservé.
- Le 25 août, deux civils ont été arrêtés et détenus dans la localité de Hissan dans la partie ouest de la province, pour des raisons indéterminées. Leurs proches n'ont obtenu aucune information sur le sort qui leur avait été réservé.
- Le 28 août, un garçon a été tué par balle et son père, chef du conseil municipal, a été blessé par des assaillants armés à bord d'une moto, dans le village de Hreïjé, dans le nord de la province.
- Le 30 août, un homme qui travaillait au tribunal civil de la ville de Kasra a été tué par balle dans le village de Hammar el-Ali, dans l'ouest de la province. Il avait reçu des menaces de mort quelques jours avant son assassinat.

Province de Raqqa

- Le 9 septembre, un civil a été tué au cours d'une frappe terrestre à proximité du village de Khalidiyé près de la ville d'Aïn Issa dans le nord de la province.

Province de Hassaké

- Le 2 août, un journaliste a été arrêté par deux hommes armés qui se sont introduits dans les bureaux de la chaîne Rudaw dans le quartier Siyahi de la ville de Qamichli (nord de la province). Il a été détenu pendant 22 jours pour des raisons indéterminées avant d'être relâché. Ses ravisseurs lui ont confisqué son téléphone portable et le disque dur des caméras de surveillance de son bureau.
- Le 10 août, les corps de deux frères civils irakiens ont été trouvés dans la phase 5 du camp de Hol dans l'est de la province. Ils avaient reçu une balle dans la tête. Le même jour, le corps d'un Syrien déplacé a été trouvé dans la phase 4 du camp.
- Le 18 août, 5 filles ont été tuées et 10 autres blessées dans une attaque au drone dans le village de Chamouqa près de la ville de Tell Tamr dans le nord-ouest de la province. Un centre de réadaptation et d'éducation, financé et appuyé par une organisation non gouvernementale dans le cadre du plan d'action des Nations Unies visant à éliminer le recrutement des enfants, a été touché au cours de la frappe.
- Le 30 août, une fille et un garçon ont été tués et un autre garçon blessé à la suite de l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Nasriya près de Ras el-Aïn dans le nord de la province.
- Le 4 septembre, deux civils ont été tués par balle dans le marché de la ville de Ras el-Aïn dans le nord-ouest de la province.
- Le 11 septembre, le corps d'un civil irakien a été trouvé dans la phase 4 du camp de Hol dans la partie est de la province. Il avait reçu deux balles dans la tête.

Province de Deraa

- Le 4 août, un civil, membre d'un parti politique, a été tué par balle dans la ville de Hiraq dans l'est de la province. Il faisait partie d'un comité de réconciliation qui avait participé aux accords de réconciliation en 2018.
- Le 16 août, un civil a été tué par balle dans la ville de Daël dans la partie nord de la province. Il faisait partie d'un comité qui était chargé des négociations entre des membres de groupes armés et le Gouvernement syrien dans la province.
- Le 23 août, un garçon a été tué et cinq enfants (deux filles et trois garçons) blessés dans l'explosion d'une mine terrestre dans un champ sur la route reliant les localités de Namer et de Soura dans l'est de la province. Les enfants appartenaient à une même famille qui avait été déplacée de Deïr el-Zor.
- Le 25 août, un adhérent civil d'un parti politique a été tué dans la localité de Mseïfiré dans l'est de la province.
- Le 11 septembre, deux civils ont été arrêtés à un poste de contrôle dans la partie nord de la province. Leurs proches n'ont obtenu aucune information sur le sort qui leur avait été réservé.
- Le 17 septembre, un civil a été tué par balle dans la ville de Daël dans le nord de la province. Il appartenait anciennement à un groupe armé qui avait accepté de mener le processus de réconciliation du Gouvernement en 2018.

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations à travers la frontière

1. AFAQ
2. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
3. Al Resala Foundation
4. Al Sham Humanitarian Foundation
5. Al-Ameen for Humanitarian Support
6. Alseeraj for Development & Healthcare
7. ATAA Humanitarian Relief Association
8. BAHAR
9. Basma for Relief and Development
10. Basmeh & Zeitooneh for Relief and Development
11. Big Heart Foundation
12. BINAA for Development
13. Bonyan Organization
14. Bunyan Genclik Ve Kalkinma Dernegi
15. CARE International
16. Children of One World
17. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
18. Médecins du monde-Türkiye
19. Ghiras Al Nahda
20. Global Communities
21. GOAL
22. Hand in Hand for Aid and Development
23. Handicap International
24. Hope Revival Organization
25. Human Appeal Türkiye
26. Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief Foundation
27. Humanitarian Initiative Association
28. Humanitarian Relief Association
29. Ihsan for Relief and Development
30. Ihsan Insani Yardım Ve Dayansma Dernegi
31. Independent Doctors Association
32. Insan Charity
33. Insani Inisiatif Dernegi

34. Insani Yardimlasma Ataa Humanitarian Relief Association
35. International Humanitarian Relief Association
36. Iodine Global Network
37. Islamic Relief Worldwide
38. KUDRA
39. Maram Foundation for Relief and Development
40. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
41. Medina Association
42. Mercy without Limits
43. Mercy-USA for Aid and Development
44. Muzun for Humanitarian and Development
45. NAS
46. Nasaem Khair
47. Conseil norvégien pour les réfugiés
48. Orange
49. Orient for Human Relief
50. People in Need
51. Physicians Across Continents
52. POINT Organization
53. Qatar Charity
54. Société du Croissant-Rouge-Qatar
55. REACH Initiative
56. Relief Experts Association – UDER
57. Relief International
58. Sadad Humanitarian Organization
59. Saed Charity Association
60. SANED Organization
61. SENED Organization
62. Shafak Organization
63. SKT Organization
64. Social Development International
65. Solidarités International
66. Space of Peace
67. Syria Relief
68. Syria Relief and Development
69. Syrian American Medical Society Foundation

70. Syrian Engineers for Construction and Development
 71. Syrian Expatriate Medical Association
 72. Takaful Al Sham Charity Organization
 73. The HALO Trust
 74. The Mentor Initiative
 75. The Syrian Association for Relief and Development
 76. Toplum Kalkinma Dernegi Binaa Binnaa for Development
 77. Croissant-Rouge turc
 78. Ufuk for Relief and Development
 79. Ufuklar Insani Yardim Dernegi
 80. Uluslarasi Insani Yardimlasma Derng
 81. Uluslararası Insani Yardim Organizia Dernegi International Humanitarian Relief
 82. Union of Medical Care and Relief Organization
 83. Violet Organization
 84. War Child Holland
 85. Watan Foundation
 86. White Hands
 87. White Hats Organization for Sustainable Development
 88. Woman Support Association
 89. World Vision International
 90. Yol Rehberi Insan Haklari Dernegi
-